

## Prêts pour élire les Talents Awards 2020

La société Saint Algue France, Société par Actions Simplifiée dont le siège social est situé au 133 rue du Faubourg Saint Honoré 75008 PARIS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 969 201 300 organise, sur le site internet ayant l'adresse URL suivante :<http://www.talents2020.com>, à compter du 1 novembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2020 inclus, un vote en ligne intitulé: « Les Talents Awards 2020 » régi par les présentes conditions.

### 1. Objet :

Le vote en ligne permettra d'élire deux (2) « Prix du public » qui seront décernés à deux candidats parmi les 98 dossiers reçus pour le concours « TALENTS AWARDS 2020 ».

### 2. Durée et annonce :

Ce vote en ligne aura lieu du 01 novembre au 30 novembre 2020 minuit directement sur le site internet : <http://www.talents2020.com> et sera lié au concours « TALENTS AWARDS 2020 »

### 3. Modalités de participation:

Chaque collaborateur des salons Saint Algue, Coiff&Co, Intermède, leurs proches ainsi que les salariés de la Holding Provalliance SAS et de ses filiales a la possibilité de voter en ligne pour le talent de son choix parmi les 98 dossiers déposés. Les deux gagnants seront annoncés lors de la finale du concours « TALENTS AWARDS 2020 » qui se déroulera en janvier 2021.

### 4. Conditions de participation:

- 1- Se rendre sur le site <http://www.talents2020.com>
- 2- Remplir le formulaire d'inscription, pour pouvoir accéder à la galerie des 98 dossiers photos de coiffures effectuées par les candidats.  
Au survol de la souris, chaque visuel laisse apparaître le numéro de chaque candidat + le bouton de zoom + le bouton de vote
- 3-Voter en cliquant sur le bouton « j'aime » du visuel choisi.

### 5. Condition d'inscription:

Remplir en ligne le formulaire d'inscription avec les informations obligatoires suivantes :

- Nom
- Prénom
- Adresse mail

**Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois (même adresse mail) et ne peut voter qu'une seule fois, pour un seul dossier. Seuls les votes avec adresses email valides seront comptabilisés.**

En acceptant le présent règlement, le participant déclare sur l'honneur que les informations fournies sont strictement personnelles, complètes et exactes.

### 6. Données personnelles

Conformément à la Réglementation sur la protection des données applicable (qui désigne le Règlement n° 2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données applicable au 25 mai 2018) et la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, toute personne renseignant une demande de participation bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, ou de suppression portant sur les données personnelles collectées par la société Saint Algue France SAS. Ces droits pourront être exercés sur simple demande écrite à l'adresse suivante : [paula.duarte@provalliance.fr](mailto:paula.duarte@provalliance.fr), accompagnée d'une copie de la carte d'identité ou du passeport du demandeur.

Les données collectées dans le cadre du jeu sont destinées exclusivement à la Société Saint Algue France SAS et sont nécessaires à la prise en compte de l'inscription des participants et au bon déroulement du concours.

Les informations collectées ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les informations fournies par les Participants ne seront utilisées que dans le cadre du concours. Si vous estimez, après nous avoir contactés ne sont pas respectés ou que le traitement de votre participation n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Les personnes qui exerceront leur droit de suppression de leurs données avant la fin des inscriptions au concours seront réputées renoncer à leur participation.

## **7. Responsabilité**

La société Saint Algue France SAS ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure, d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à écourter, prolonger, reporter, modifier ou annuler le présent concours à tout moment, si les circonstances l'exigent.

La Société Saint Algue France SAS ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais fonctionnement des lignes informatiques, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du concours, de toutes défaillances techniques, matérielles ou logicielles, de quelque nature que ce soit ayant empêché ou limité la possibilité de participer au concours ou ayant endommagé le système d'un participant.

La Société Saint Algue France SAS se réserve le droit d'exclure du concours toute personne qui en aurait troublé le bon déroulement.

## **8. Fraude**

La Société Saint Algue France SAS pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination des gagnants.

Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

## **9. Acceptation du présent règlement**

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de la Société Saint Algue France SAS pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou l'application du présent règlement.

## **10. Contestation et réclamations**

Toute contestation relative à ce jeu ne pourra être prise en compte au-delà d'un délai de trente (30) jours, à compter de la date du tirage au sort le cachet de la poste faisant foi.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée à la société organisatrice dont les coordonnées figurent au préambule de ce règlement. Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

## **11. Litiges**

Le présent règlement est soumis au droit français.

Dans l'hypothèse où l'une des clauses du présent règlement serait déclarée nulle, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité du Règlement lui-même.

Tout litige ou toute contestation, qui viendraient à naître, de l'application ou de l'interprétation du présent règlement, et qui ne seraient pas prévus par celui-ci, seront tranchés souverainement et en dernier ressort les tribunaux compétents de Paris.